

ABONNEMENT

ANNUEL	
En av.	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
POSTE	
En av.	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
au bureau du Journal
en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les Libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne
A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux: 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

PRIME EXCEPTIONNELLE ET GRATUITE

Offerte à nos abonnés anciens et nouveaux

Pour suite d'un traité passé avec une maison de photographie, nous sommes en mesure d'offrir GRATUITEMENT UN TRÈS JOLI PORTRAIT PEINT A L'ÉCHILLE, d'une grandeur de 10 c. sur 14 c., d'une valeur réelle de 10 francs, ou, à ceux de nos abonnés qui renonceraient à la prime gratuite, les portraits 12 c. sur 19 c., d'une valeur artistique hors ligne, pour cinq francs, tête de 1 cent.; 22 sur 26, tête de 6 cent., huit francs; 27 sur 32, tête de 8 cent., douze francs. Pour ces dernières grandeurs, on rend la photographie.

Cette prime, vraiment exceptionnelle, est confiée à un artiste peintre de talent qui s'est acquis à Paris, dans diverses Expositions, une réelle notoriété par son talent de portraitiste.

Le bon donnant droit à cette prime gratuite est délivré immédiatement dans nos bureaux ou par correspondance. Mais de ce bon, nos abonnés n'auront qu'à remplir les indications qui y sont contenues et à l'adresser, avec leur photographie et la bande du journal, à M. A. GRECARD, artiste peintre, 81, avenue Saint-Onen, Batignolles, Paris, qui leur expédiera leur portrait dans un délai de trois semaines, contre le remboursement de 1 franc pour tous frais de port et d'emballage.

M. A. Grenard tient, en outre, à la disposition de nos abonnés de très jolis cadres dorés ou noirs, dont le prix est indiqué sur le bon qui leur sera remis.

Dans ce cas, le coût du port et de l'emballage à la charge de l'abonné serait de 1 fr. 50 au lieu de 1 fr.

Nota. — La photographie n'est pas rendue pour la prime gratuite.

On peut voir dans nos bureaux des spécimens de portraits et de cadres.

SAUMUR, 11 JUIN

La Déclaration de la Droite ET LA PRESSE

La Déclaration de la Droite royaliste est ainsi appréciée par M. Eugène Veuillot, dans l'Unité :

« La Droite royaliste, que l'on croyait morte, n'était qu'assoupie; elle se réveille, se secoue et prend les armes. Va-t-elle affirmer les principes de la vraie Monarchie, ressaisir le drapeau blanc, demander au Comte de Paris de parler à la France comme lui parlait le Comte de Chambord? »

« Oh! non, c'est au Pape qu'elle en veut et au gallicanisme qu'elle revient. »

« La Déclaration que nous avons donnée hier dit cela et ne dit que cela. C'est une réédition à l'usage du temps présent des doctrines gallicanes. Ses signataires, séparant en plein le citoyen du catholique, déclarent ne relever que du suffrage universel — qui cependant ne leur est pas tendre — et du roi. Quant au Pape, ce qu'il dit, au nom même des intérêts religieux, est de trop et ne compte point. »

L'article se termine ainsi :

« Puisque vous êtes définitivement plus royalistes que catholiques, marchons chacun dans notre voie, mais ne nous traitons pas en ennemis. Vous n'y gagneriez rien, ni maintenant, ni quand viendront les élections. »

Voici la note donnée par le Monde :

« Une Déclaration était-elle opportune? C'est une question qui peut être tranchée librement par oui ou par non, selon les points de vue de chacun. Pour ce qui nous regarde, nous pensons volontiers que par le temps qui court trop parler nuit; mais, en même temps, nous comprenons sans peine que, dans la crise présente et au milieu de l'agitation extrême des

espoirs, la Droite ait cru nécessaire, utile même d'élever la voix et d'adresser à ses amis politiques une parole réconfortante.

« Mais alors, elle pouvait, elle devait se borner à une simple profession de fidélité à ses convictions royalistes, à l'expression de ses patriotiques espérances dans un retour de la volonté nationale, à sa confiance dans les relèvements d'un équitable avenir. A aucun prix, elle ne devait s'engager sur le terrain doctrinal où elle vient de se fourvoyer lamentablement. »

La Liberté se prononce ainsi :

« Nous assistons à un curieux spectacle. Le représentant de la Monarchie et ceux qui lui sont restés fidèles s'insurgent publiquement contre l'autorité du chef de l'Eglise. L'alliance du Trône et de l'Autel, qui fut si longtemps le pivot de la politique royaliste, est définitivement brisée. Léon XIII avait coupé, de sa main pontificale, le câble qui les unissait. Les royalistes lui répondent par un non possumus qui a sans doute sa fierté, mais qui rompt à son tour les derniers liens et constitue une véritable insurrection contre le Pontife qui occupe aujourd'hui la chaire de saint Pierre. »

Le Temps, le Siècle s'expriment dans le même sens.

« N'est-il pas plaisant, leur réplique la Correspondance nationale, de voir des journaux protestants ou libres-penseurs expliquer gravement aux catholiques de quelle façon doit s'entendre l'infailibilité du Pape, et, dans cet ordre d'idées, se prétendre plus infailibles que le Souverain-Pontife lui-même? »

« N'est-il pas tout aussi plaisant de voir les mêmes journaux qui accusent les ordres religieux de prendre le mot d'ordre auprès d'un souverain étranger, prétendre obliger les laïcs à cette même obéissance dont ils font un crime aux congréganistes? »

Le National établit un parallèle entre les monarchistes ralliés et les opposants et il donne cette conclusion :

« Pour nous, nous nous contenterons de trouver comique tout ce désarroi porté au camp de nos adversaires par la parole du Pape. Il nous sera permis, si leur loyauté nous ravit, de rire un peu de ces braves royalistes qui s'imaginent rester bons catholiques tout en discutant les prescriptions du chef de l'Eglise. »

« Quant aux malins qui étalent bruyamment leurs adhésions ou leurs accessions à la République, nous les voyons venir avec leurs escarpins. Leur conversion de fraîche date ne nous séduit ni ne nous effraye. Mais nous prions ceux de nos amis qui croient devoir accueillir nos gentilshommes convertis avec force révérences, d'y mettre un peu plus de retenue. »

Le Figaro assure que la Déclaration de la Droite royaliste a été rapportée d'Angleterre récemment.

M. le Comte de Paris en a connu les termes et modifié la teneur avant la publication.

M. d'Haussonville serait le rédacteur de la Déclaration.

Suivant le Matin, ce serait M. de Cazenove de Pradine qui l'aurait entièrement rédigée.

moins la phrase qui a été modifiée, afin que la Déclaration ne contint aucune allusion blessante pour le Pape.

Interviewé par le Matin, M. de La Rochefoucauld déclare qu'il ne doute pas que la Déclaration vaudra à la Droite royaliste quelques déflections électorales, mais il importait de sortir de la situation présente.

Le Matin assure qu'un certain nombre de députés protestataires ont l'intention de contraindre M. de Mun à donner sa démission pour se représenter devant les électeurs avec son nouveau programme.

LA DROITE CONSTITUTIONNELLE

Le bruit court que la Droite constitutionnelle serait très probablement convoquée pour décider s'il ne conviendrait pas de publier une déclaration qui serait la contre partie de celle de la Droite royaliste et dont les termes seraient ultérieurement arrêtés.

L'ENTREVUE DE NANCY ET LA PRESSE EUROPÉENNE

La visite du grand-duc Constantin ayant changé subitement le caractère des fêtes de Nancy et leur ayant donné une importance de premier ordre au point de vue de la politique européenne, elle fait aujourd'hui l'objet des commentaires de la presse de tous les pays.

La presse italienne se distingue dans ses appréciations. Elle en perd la tête.

Le Corriere di Napoli écrit ces lignes d'un grotesque stupéfiant :

« Avoir joué l'Hymne russe, à deux pas de la frontière allemande, en présence de la moitié de la population de l'Alsace-Lorraine (!) constitue une véritable déclaration de guerre morale. »

Les journaux anglais trouvent que les entrevues de Nancy et de Kiel font contre-poids et ne tirent pas à conséquence.

Dans la presse allemande, la Gazette de Francfort estime que la Russie a voulu simplement affirmer son indépendance et réserver sa liberté d'action.

La feuille juive terminée par une grimace au Tsar. Il a besoin, dit-elle, de notre appui diplomatique en Orient, et de notre appui matériel pour ses emprunts. Nous sommes obligés de lui refuser l'un et l'autre.

Ce nous césarien émane des empereurs de Francfort qui chérissent la Russie juste autant que la France.

En somme, la presse allemande cache son désappointement comme elle peut, et fait semblant de n'attacher aucune importance à cet événement qui la tracasse visiblement autant qu'il nous réjouit.

INFORMATIONS

LA LOI SUR LES SYNDICATS

Le Sénat va bientôt avoir à s'occuper de nouveau de la loi Bovier-Lapierre sur les syndicats ouvriers, aussi le mouvement de protestation contre les dispositions de cette loi reprend-il avec vigueur.

La Chambre de commerce de Rouen vient à son tour d'adresser un appel au Sénat pour lui démontrer que cette proposition, qui crée un délit particulier pour une catégorie d'individus, répugne par son iniquité à la législation d'un peuple civilisé.

« Ce serait, dit la chambre de Rouen, donner à l'ouvrier une satisfaction inique et dangereuse que de faire une loi de classes, une loi de privilège en faveur des seuls ouvriers syndiqués, loi d'oppression pour les ouvriers isolés, de haine contre les patrons, de réaction contre les progrès obtenus par les lois de justice et de liberté, loi funeste à la prospérité industrielle de la France et dangereuse pour l'ordre social par le trouble permanent que causerait cette union forcée entre ouvriers et patrons, véritable servitude d'où sortirait la révolte. »

L'Eclair a publié une conversation de M. Flourens affirmant que lors de son récent voyage en Russie, le Tsar lui a annoncé que le grand-duc Constantin irait, de sa part, saluer M. Carnot à Nancy, et le chargea d'en prévenir M. Carnot.

Ceci bien établi, il eut été plus poli de ne pas faire faire antichambre au cousin du Tsar.

Le Figaro a publié avant-hier un interview de M. Emile Ollivier persistant à blâmer l'immixtion du Pape dans les affaires politiques et déclarant que le Saint-Siège n'a pas qualité pour recommander une forme de gouvernement quelconque. Il estime, toutefois, que la République ne doit pas être mise en question.

On écrit de Saint-Etienne :

« La police a arrêté trois individus, dont l'anarchiste Ferraton, inculpés d'émission de fausse monnaie. Les appareils servant à la fabriquer ont été saisis. »

POUDRE SAISIE

Le parquet de Bône a fait saisir un tonneau de poudre de provenance anglaise, déclaré comme contenant du miel. Le destinataire indigène a été arrêté au moment où il réexpédiait les poudres en Kabylie.

NOUVELLES VIOLENCES

Sous ce titre: « La République et le Pape », la Semaine religieuse du diocèse de Mende publie l'intéressante information que voici :

« Il y a quelques jours, les journaux ont annoncé un échange d'explications entre le nonce du Pape à Paris et le ministre des affaires étrangères; les motifs de l'entrevue n'étaient pas indiqués; on se bornait à constater que des paroles très vives avaient été échangées entre M. Ribot et le représentant de Sa Sainteté et que le nonce était sorti très ému de l'audience. »

« Quoique nous eussions devers nous des renseignements qui nous permettent de nous former notre opinion sur les matières qui avaient été traitées dans l'entrevue, nous n'avons pas voulu, en présence d'indications aussi vagues que celles que nous fournissait la

presse, sortir de notre réserve au sujet d'un événement qui ne devait pas tarder à se précéder davantage.

» Aujourd'hui nous sommes fixés : une correspondance de Rome nous dévoile le mystère de cet échange de vues : le Saint-Père a réellement fait demander officiellement au cabinet français des explications au sujet de la suppression du traitement des évêques. Il ne paraît pas que la réponse ait été satisfaisante.

» C'est une preuve de plus que le gouvernement est disposé à entrer résolument dans les voies de la violence, à multiplier et à aggraver les mesures tyranniques. C'est là que nous l'attendons. Il n'y a que les questions qui se posent carrément qui aient droit à une solution.

» Pour nous, nous n'hésitons pas à croire que tout sera sauvé si les évêques ne font pas de concessions, et il est assez acquis, au point où en sont les choses, qu'ils ne sont pas disposés à aller plus avant dans cette voie. »

VOIR A LA 4^e PAGE L'ANNONCE CRÉMIEUX

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

AVIS DE LA PERCEPTION DE SAUMUR

Les contribuables qui se libèrent en une seule fois et ceux qui n'ont encore fait aucun versement, sont invités à payer leurs contributions avant le 30 juin. Ce terme doit être exactement observé en raison de l'échéance du 1^{er} semestre de l'année 1892.

Les prochaines élections départementales

Dans quelques semaines auront lieu les élections pour le renouvellement, par moitié, des Conseils généraux et des Conseils d'arrondissements.

En ce qui concerne le département de Maine-et-Loire, voici la liste des conseillers sortants et des cantons que ces messieurs représentent :

CONSEIL GÉNÉRAL

Angers (Nord-Est), M. L.-A. Loroy, pépiniériste.

Angers (Nord-Ouest), M. E. Oriolle.

Louroux-Béconnais, M. le comte Henri de Castries.

Thouarcé, M. de Soland, député.

Tiercé, M. D. Richou, banquier.

Beaufort, M. de Livonnière.

Longué, M. Monden de Gennevraye.

Seiches, M. le vicomte de Rochebonnet.

Beaupréau, M. le duc de Blacas.

Champtoceaux, M. le vicomte de la Bourdonnaye.

Chemillé, M. le comte de Maillé, député.

Montfaucon, M. de la Blottais.

Montreuil-Bellay, M. Gigot, maire de Saint-Cyr.

Saumur (Nord-Est), M. Bruas, avocat.

Vihiers, M. des Nouhes, maire de Somloire.

Le Lion-d'Angers, M. le comte de Terves.

Châteauneuf-sur-Sarthe, M. Janvier de la Motte.

CONSEILS D'ARRONDISSEMENTS

Angers (Sud-Est), M. I. Boulanger.

Chalonnais-sur-Loire, M. Drouard.

Saint-Georges-sur-Loire, M. Deperrière.

Les Ponts-de-Cé, M. Morin.

Baugé, MM. Hnet et Bachelier.

Durtal, M. Bonneville.

Noyant, M. Michalowitch.

Cholet, MM. Lenoir et Turpault.

Saint-Florent-le-Vieil, M. Sécher.

Montrevault, M. Paul Blavier.

Doué, M. Guionis.

Gennezais, M. Baudriller.

Saumur (Nord-Ouest), M. Bouju.

Saumur (Sud), MM. Hardouin et Lefé.

Candé, MM. Bougère et de Pontbriant.

Pouancé, MM. Péju et Dupé.

Segré, MM. de La Perraudière et de La Borde.

Amateurs vélocipédistes Saumurois

Demain dimanche, à 6 heures du matin, aura lieu la première sortie générale de la Société. Réunion place de la Bilange. Itinéraire : de Saumur à Longué et retour.

Dimanche 26 juin, première course de fond donnée par les Amateurs vélocipédistes Saumurois, et courue par les membres de la Société.

Itinéraire : de Saumur aux Rosiers, des Rosiers à Allonnes, en passant par Saumur, place de la Gare, et d'Allonnes à Saumur.

Départ à 1 heure de l'après-midi, place de la Gare.

L'arrivée sera : octroi de Saumur, à la Croix-Verte.

Cette nouvelle Société n'a rien de commun avec une ancienne Société vélocipédique, qui n'a existé à Saumur que fort peu de temps.

Nous sommes persuadés qu'avec des éléments nouveaux, la Société des Amateurs vélocipédistes est appelée à un avenir brillant par les soins qu'ont mis les organisateurs à ne s'entourer que de personnes très sérieuses et soucieuses de conduire à bien une entreprise dont profiteront toujours un peu la ville de Saumur et ses habitants.

L'INCENDIE DES BOIS DE MILLY

Voici les chiffres approximatifs du dégât subi par les divers propriétaires :

M. de Boishéault, de Saumur, 58 hectares..... 5.500 fr.

Mlle de Bellevue, propriétaire à Angers, 28 hectares..... 4.600

M. Persac, conseiller à la Cour d'appel de Paris, 4 hectares..... 3.000

M. de Terrebasse, propriétaire à Cunault, 30 hectares..... 3.000

M. Fouquereau, propriétaire à Milly, 2 hectares..... 650

M. Gatesot, propriétaire à Douces, 6 hectares..... 1.500

M^{me} veuve Guichou, propriétaire à Milly, 2 hectares..... 650

Total..... 18.900 fr.

CONSEIL DE PRÉFECTURE

Judi, le Conseil de préfecture a continué l'examen des élections municipales contestées.

Voici deux des affaires qui sont venues en séance.

Rou-Marson. — La protestation de MM. Razine et consorts a été rejetée.

Ambillou. — M. Touchais, conseiller municipal, protestait contre la composition illégale du bureau électoral, au premier tour de scrutin.

Au lieu de prendre les deux plus âgés et les deux plus jeunes électeurs présents, le maire avait formé le bureau avec les anciens conseillers municipaux.

Le Conseil déclare que cette composition n'a pu avoir d'influence sur le résultat et il a rejeté la proposition.

PÊCHE FLUVIALE

Voici le texte du décret portant modification du décret du 27 décembre 1889 fixant la période d'interdiction annuelle de la pêche :

« Art. 1^{er}. — L'article 1^{er}, § 4, du décret du 27 décembre 1889 fixant la période d'interdiction annuelle de la pêche des poissons autres que le saumon, la truite, l'ombre-chevalier et le lavaret est modifié de la manière suivante :

» § 4. — Du lundi qui suit le 15 avril inclusivement au dimanche qui suit le 15 juin exclusivement ; si le lundi qui suit le 15 avril est un jour férié, l'interdiction est retardée de vingt-quatre heures. »

Il résulte donc de ce décret que l'ouverture de la pêche aura lieu le dimanche 19 juin au lieu du 16 juin, époque à laquelle elle avait lieu précédemment.

Avis aux amateurs qui veulent éviter un procès-verbal pour la contravention au décret.

Etat civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 9 juin. — Madeleine Delaigne, rue Saint-Nicolas.

Le 10. — Clément-Théophile Choquet, rue de la Visitation.

LES CIGARETTES A LA MAIN

Un nouvel arrêt de la Cour de cassation décide que la vente des cigarettes faites par de simples particuliers, même avec du tabac de la régie, porte atteinte au monopole de l'Etat, et par conséquent est une contravention justiciable du tribunal correctionnel.

Déjà la Cour de Lyon a statué, il y a quelques mois, dans le même sens.

ANGERS. — *Scène scandaleuse à la mairie.* — Il y a quelques jours, un homme d'un âge assez mûr épousait une jeune marchande d'ail et d'échalottes. Il paraît que le nouvel époux n'était veuf que depuis trois semaines ou un mois. Les commères du quartier se sont réunies et sont venues se masser devant la porte de la mairie. Au moment où le couple montait les marches de la mairie, la foule lui a fait une ovation peu flatteuse. Les cris étaient tels, qu'on les a entendus du bureau central de police.

Suicide d'une jeune fille. — Mlle Clémentine Guesneau, âgée de 24 ans, a été trouvée asphyxiée dans sa chambre, rue Toussaint, à Angers, dans la journée de jeudi. Elle était couchée sur son lit tout habillée et avait eu le soin de calfeutrer sa porte et sa fenêtre.

L'odeur du charbon a mis en émoi les voisins qui ont voulu pénétrer chez elle et qui ont été obligés d'avoir recours à la police.

Cette jeune fille devait se marier prochainement. M. le docteur Monprofit n'a pu constater le décès. On ignore quels motifs ont pu pousser cette jeune fille à cet acte de désespoir.

AGRESSION SUR LA LIGNE DE CHINON

La *Dépêche* de Tours a publié le récit suivant, reproduit par les journaux de la région :

« Le chef du train des Sables qui passe à Chinon dans la matinée, a été l'objet sous le tunnel, entre cette ville et Huismes, d'une inqualifiable agression.

» Debout, à l'entrée de son fourgon, il se sentit, dans l'obscurité, saisi aux jambes et entrevit deux individus, rampant sur le marchepied, dont l'un était armé d'une pince en fer. Il résista vigoureusement et put se débarrasser.

» Les individus regagnèrent un compartiment voisin d'où ils étaient sortis, profitant de l'obscurité qui règne sous le tunnel, assez long comme on le sait.

» A l'arrêt de Huismes, le chef de train se rendit au compartiment qu'il avait vu s'ouvrir et demanda des explications à deux individus qu'on lui signala comme étant sortis pendant la traversée du tunnel.

La Folle de la Grand'Lande

PAR OCTAVE FÉRÉ.

III

SOUS TERRE

(Suite)

— Mes amis, dit le commandant, s'adressant au reste de son monde, il est probable qu'on va avoir besoin de nous. Mettez les prisonniers au milieu des rangs, et en route, au pas accéléré pour le château !

— Misérables !... brigands !... rugit Brutus.

— On va te mettre un bâillon, si tu continues, dit tranquillement le chef.

— De grâce, lui dit Hector à l'oreille, taissez-vous, n'aggravez pas notre position par des provocations inutiles.

— Je ne marcherai pas, glapit Brutus, ils me porteront, ils me traineront !

Pierre Durand, qui remplissait les fonctions de sergent, s'approcha de La Valeur.

— Ami Jacques, lui dit-il, ton maître tient-il à sa peau ? Eh bien, toi qui sais ce que va a-

ma poigne, conseille-lui de ne pas me forcer à lui enfoncer les côtes, ce que je vais être obligé de faire, s'il fait le méchant.

— No ! me frapper ! un misérable comme toi ! cria Brutus exaspéré.

— Il le ferait, citoyen commissaire, dit le tremblant La Valeur. Je t'en prie, marche de bonne volonté !

— Commissaire, répéta tout bas le chouan : ho ! ho ! m'est avis que la matinée a été bonne ! Et il s'approcha de son chef, auquel il communiqua cette révélation, à laquelle, dans son exaspération, Brutus lui-même n'avait pas pris garde.

Le général Canclaux, en tournée pour arrêter les progrès de la chouannerie, qui menaçait d'envahir le Maine tout entier et de s'étendre jusqu'à la Touraine, se trouvait au Lude, place forte convoitée par les insurgés, et qu'ils se disposaient à attaquer la nuit suivante à l'improviste. C'était cette nouvelle et les renseignements nécessaires pour couper leur marche dont Brutus était porteur.

Il y avait là de quoi faire écraser toute la compagnie sous les ordres du marquis du Versant.

À peine avait-il parcouru ces dépêches qu'il

monta à cheval, laissant rapidement ses instructions chez lui, et partit au galop pour présider en personne à un mouvement rétrograde destiné à sauver son monde. Aussi, lorsque le convoi qui amenait les prisonniers parvint au château, ne l'y trouva-t-on pas.

Ce château, qui a disparu, n'offrait à l'extérieur rien de bien saillant. C'était un bâtiment carré ayant deux étages, dont le second mansardé, flanqué aux quatre coins de tourelles crénelées. Devant la façade principale, s'étendait une cour d'honneur, dont l'entretien se ressentait de la perturbation du temps ; nous en dirons autant des parterres qui se trouvaient aux deux extrémités et du potager placé derrière. On ne voyait plus nulle part trace de culture. Cette habitation n'avait jamais été destinée à faire une forteresse sérieuse, néanmoins ses murailles étaient épaisses, bien établies ; son fossé plein d'eau et son pont-levis, négligés pendant un demi-siècle peut-être, se trouvaient dans un excellent état, qui contrastait avec celui des jardins. Ce fait portait avec lui sa signification très claire.

On remarquait dans les alentours un mouvement continuel de piétons, de voitures, de cavaliers ; mais l'habit ou la bêche du paysan

recouvrait également chevaux, voitures et conducteurs. Seulement, si l'on eût soulevé les blouses, on eût trouvé des armes, et sous la paille se cachaient des munitions. Le château était pour l'instant le quartier général de la division royaliste. Au premier appel de la cloche de l'une des tourelles, une armée entière se fit trouvée sur pied autour de ses fossés. Où était-elle pour le moment, dans quels ravins, dans quels bois, derrière quels buissons, sous quelle chaumière se cachait-elle ? secret impénétrable qui faisait sa force. Elle existait, insaisissable pour l'ennemi. Pareille aux légions fantastiques de la fable, il suffisait que son chef frappât du pied pour qu'elle surgît de terre.

— Qu'allez-vous faire de nous ? demanda Hector en franchissant le pont-levis.

— Vous retenez d'abord.

— Puis ?

— Puis, demain le conseil prononcera sur votre sort.

— Le conseil, répéta ironiquement Brutus.

— Conseil militaire, monsieur, répondit gravement l'officier.

— Conseil de révoltés, contre lequel je proteste ?

— Ses arrêts sont sans appel, ses décisions

Etudes de M^e RONDEAU, avoué-licencié à Cholet, Et de M^e JAUNAUT et BARET, notaires en la même ville.

VENTE

Aux enchères publiques

Sur baisse de mises à prix,

En 13 Lots,

Le MARDI 21 JUIN 1892, à midi, à Cholet, en l'une des salles du Théâtre.

DE

DIVERS IMMEUBLES

Dépendant de la faillite de M. ROUSSELOT, ancien banquier à Cholet, Consistant en:

1^o La Métairie de l'ancienne Raillière, située commune de Saint-Christophe-du-Bois, contenant 25 hectares 31 ares 12 centiares. Mise à prix..... 41,400 fr.

2^o La Métairie de la Nouvelle Raillière, située même commune, contenant 26 hectares 62 ares 8 centiares. Mise à prix..... 41,700 fr.

3^o La Métairie de la Battellerie, située aussi même commune, contenant 39 hectares 49 ares 16 centiares. Mise à prix..... 64,500 fr.

4^o La Métairie des Ruissieux, située commune du Puy-Saint-Bonnet (Deux-Sèvres), contenant 23 hectares 13 ares 67 centiares. Mise à prix..... 45,700 fr.

5^o La Métairie du Quarteron-Moine, située même commune, contenant 26 hectares 07 ares 61 centiares. Mise à prix..... 44,800 fr.

6^o La Métairie de Brenon, située commune de la Séguinière, contenant 32 hectares 43 ares 86 centiares.

Et les Bois Tallis de Brenon, situés même commune, contenant 5 hectares 75 ares 04 centiares. Mise à prix..... 43,600 fr.

7^o La Portion du Bordage de Livet, située commune de Cholet, consistant en un jardin potager avec citerne, pompe et poulailler, contenant 44 ares 22 centiares. Mise à prix..... 7,050 fr.

8^o Une autre Portion du Bordage de Livet, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardin, prés, lavoir et citerne avec pompe, contenant 38 ares 61 centiares. Mise à prix..... 15,550 fr.

9^o Un Morceau de Prée Terre, dépendant dudit BORDAGE DE LIVET, contenant 75 ares 41 centiares. Mise à prix..... 15,050 fr.

10^o Un Pre de Coupe, faisant partie du BORDAGE DE LIVET, contenant 67 ares 73 centiares. Mise à prix..... 10,800 fr.

11^o Une Propriété, dite Propriété Paternelle, située à Cholet, rue Saint-Martin, n^o 17. Mise à prix..... 45,000 fr.

12^o Une ancienne Maison, sise à Cholet, rue et impasse Saint-Martin, n^o 15. Mise à prix..... 6,600 fr.

13^o Une Maison, située à Cholet, rue Saint-Martin, n^o 12. Mise à prix..... 22,800 fr.

TOTAL des Mises à Prix: 404,550 fr.

S'adresser, pour tous renseignements, auxdits M^e JAUNAUT et BARET, notaires, dépositaires du cahier des charges.

Et audit M^e RONDEAU, avoué, poursuivant la vente.

A VENDRE JOLI CHATEAU Renaissance

Jolie Chapelle, jolie Ferme nouvellement construite, vingt hectares de terre environ, prairies, clos, beaux ombrages.

S'adresser à M^e HATIN, notaire à Chouzé-sur-Loire (Indre-et-Loire).

La plus importante COMPAGNIE du Monde Mutual Life

Compagnie d'assurances sur la Vie fondée en 1843, soumise à la juridiction Française.

Fonds de garantie: 826 millions.

Rentes viagères jusqu'à 19 fr. 76 pour cent

Direction pour la France, 20, Boulevard Montmartre, Paris.

Pour l'arrondissement de Saumur: s'adresser à M. SIROTTAU, Levée-Neuve de Saint-Lambert, ou à M. LANGLOIS, expert, rue du Portail-Louis, 32, à Saumur.

A VENDRE

Grande quantité de Moellons; Quantité de Javelles de sarments de vignes;

Un beau et bon petit âne, l'équipage et la charrette.

S'adresser à M. BOUYET-LADUBAY, à Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Petite Maison

A LOUER

Avenue du Champ-de-Foire, n^o 21.

S'adresser à M. SARGET, 14, rue Saint-Lazare. (446)

Appartement au 1^{er} étage

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine, rue Nationale, 24.

S'adresser à M. GOUBIN-CHALOT, qui l'habite. (426)

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

A LOUER L'HOTEL DE L'ESPERANCE Comme Hôtel

OU MAISON DE COMMERCE

Place Saint-Nicolas.

S'adresser à M^{me} FERBU, rue Saint-Nicolas, n^o 42.

A VENDRE

EN TOTALITÉ OU PAR PARTIES

UN CLOS

D'une contenance de 70 ares

Avec Maison, Pressoir, Pompe et Bassin, Situé au Pont-Fouchard.

S'adresser à M^{me} V^e COURALEAU.

A CÉDER

Pour cause de décès

Magasin de bois du Nord

et du Pays

Ancienne maison bien connue dans la contrée et jouissant d'une bonne clientèle.

S'adresser, 13, quai Saint-Nicolas, Saumur.

A LOUER

PRÉSENTMENT

MAISON

Rue de Bordeaux, 45,

Précédemment occupée par M. le docteur Géraud, médecin major à l'Ecole de cavalerie.

Avec beau jardin bien arrosé et service d'eau de Loire.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement

Ou pour la Saint-Jean prochaine

Trois grandes chambres, salle à manger, décharge de cuisine, deux pompes, un grenier, une terrasse avec une grande cour.

S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET C^e
Rue Jacob, 56, à Paris

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} EMMELINE RAYMOND

12 PAGES IN-4^o

LE SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE. AVEC PAGINATION SPÉCIALE, CONSACRÉ A DES ROMANS ILLUSTRÉS.

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, UN SUPPLÉMENT consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes: dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint de s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai, pour trois mois.

Un numéro est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le Journal, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^e, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre de 25 centimes pour chaque trois mois et en prenant soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS:

Première édition: trois mois, 3 fr. 50; six mois, 7 fr.; douze mois, 14 fr. — Quatrième édition, avec une gravure colorée chaque numéro: trois mois, 7 fr.; six mois, 13 fr. 50; douze mois, 25 fr.

S'adresser également dans toutes les librairies du département.

CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES

Vins fins, Liqueurs, Sirops

E. HARDY

Successeur de M. TROUVE

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

Nous avons l'avantage de prévenir notre clientèle que nous occupant d'une façon spéciale des Baptêmes, nous faisons maintenant les DRAGÉES à la Maison et à la MAIN.

LA QUALITE N'EST PAS DISCUTABLE
Spécialité de Brioches pour 1^{re} Communion.

Épicerie Parisienne

33, Rue d'Orléans, et rue Dacier, 38.

IMBERT FILS

SPÉCIALITÉ POUR BAPTÊMES

Confiserie surfine

Boîtes rondes ou carrées, toutes couleurs, vides, 30, 40, 45 et 50 cent.	la composition quelque soit le nombre)
Boîtes garnies en bonne qualité, 0.80, 1.50, 2.25 et 2.75.	Boîtes pour Baptêmes de Pouppées
Bel assortiment de Boîtes fantaisie	Bonbons universels (Tavernier) le 1/2 kil., 1.60
Boîtes Marraines, de 1.25 à 5 fr.	Tablettes Menthe Nit-cham, 1.60
Boîtes à Gants et à Mouchoirs.	Pastilles au parfait Guignolet, 1.75
Dans les 48 heures, boîtes avec nom et date du baptême (2 fr. en plus pour	Id. la boîte, 0.60 et 1 fr.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Saison Printemps et Eté — PARIS A SAUMUR — Saison Printemps et Eté

MAISON CREMIEUX

TAILLEUR MODERNE

27, Rue d'Orléans, Saumur

Très beau choix de Draperie noire et bleue pour
Costumes de Communion (sur mesure)

27, rue d'Orléans, Saumur - COUPE RÉPUTÉE SANS RIVALE - Saumur, rue d'Orléans, 27

GRANDE DISTRIBUTION DE DEVINETTES

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1892

LE MAJRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,